

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance

No 1-2026

du lundi 2 mars 2026

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 59

Excusées : 8

Retard : 2

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 8 et 15 décembre 2025

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis N° 01-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 367'350.- TTC destiné au projet de requalification de la Route du Chasseur

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 01-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 367'350.00.- TTC pour la requalification de la Route du Chasseur.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges maximales d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 41'700.- pour l'exercice 2029 avant de décroître.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 01-2026 sont acceptées par 27 voix pour, 16 voix contre, 13 abstentions

10. Préavis N° 02-2026 sollicitant un montant de CHF 203'000.- et de 0.9 ETP (0.4 ETP subventionné) décidant de la sortie de la Ville de Prilly du réseau AJENOL pour constituer son propre réseau d'accueil au 1er janvier 2027

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 02-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à sortir du réseau d'accueil de jour AJENOL au 31 décembre 2026 et mettre en place un réseau d'accueil de jour propre à la Ville au 1er janvier 2027 ;
2. de porter au budget 2027 un poste supplémentaire d'assistant.e administratif.ve de 0.5 EPT et un poste de coordination à l'inclusion à 40% (0,4 ETP subventionné à 100%) ;
3. d'accorder un crédit de CHF 203'000.- TTC destiné à l'acquisition des outils informatiques nécessaires afin de gérer le réseau de jour ;
4. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
5. de financer ces dépenses d'investissement par la trésorerie courante et/ou l'emprunt;
6. de prendre note que, pour les investissements, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 23'000.- pour l'exercice 2027 avant de décroître, auxquels s'ajoute le budget de fonctionnement de CHF 81'000.-, pour un total de l'ordre de CHF 104'000.-

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 02-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 7 abstentions.

11. Préavis N° 03-2026 sollicitant un Crédit d'investissement de CHF 517'000.- pour l'aménagement d'une garderie de 44 places à l'Av. de Chantegrive 9 & 11

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la création d'une garderie de 44 places à l'av. de Chantegrive ;
2. de porter au budget de fonctionnement dès 2028, 17.9 EPT selon le tableau au point 5.1 pour permettre le fonctionnement de la structure dans le cadre légal ;
3. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 517'000.- TTC destiné à l'équipement de la garderie ;
4. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
5. de financer ces dépenses d'investissement par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
6. d'autoriser la constitution d'un préfinancement de CHF 517'000.- destiné à l'amortissement annuel du présent investissement, par prélèvement à la réserve 9280.110 Taxes d'équipement communautaire ;
7. de prendre note que, pour l'investissement, la charge d'intérêts est estimée à environ CHF 7'000.- pour l'exercice 2029 avant de décroître.
8. de prendre acte d'une augmentation de charge annuelle de CHF 738'645.-, hors subventionnement pour l'aide au démarrage de la FAJE d'un montant de CHF 220'000.-

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 03-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 6 abstentions

12. Préavis N° 04-2026 concernant la création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes – Approbation des statuts

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 04-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association ;
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
3. d'acter la dissolution des Ententes, conventions et accords listés au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 04-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 7 abstentions

- 13. Réponse municipale à l'interpellation INT 21-2025 de la Conseillère Ariane Zwahlen et consorts relative à « la Commission d'Intégration Suisses-Immigrées de Prilly (CISIP) »**
- 14. Réponse municipale à l'interpellation INT 22-2025 de la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & Consorts « Capacité d'accueil des écoles en lien avec la croissance démographique »**
- 15. Réponse municipale à l'interpellation INT 23-2025 de la Conseillère Ariane Zwahlen et consorts relative à « l'accueil des sans-abris »**
- 16. Motions, postulats, interpellations et projets**
- 17. Questions et divers**
- 18. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 21h56